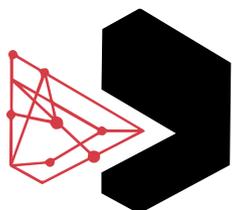


A photograph of a construction site on a clear day. In the foreground, several workers wearing white hard hats and high-visibility vests (orange and green) are gathered around a piece of heavy machinery. In the background, a yellow excavator is working on a road. The scene is set against a backdrop of trees and a clear blue sky.

GUIDE 03

Le calendrier, les modalités et les étapes du déploiement

©Département Gironde



Gironde
Haut Méga

Le réseau très haut débit public

Sommaire

01.

Le calendrier

(03-05)

02.

Non référencement, erreur d'adresse, que faire ?

(06-07)

03.

Les modalités du déploiement

(08-09)

04.

Les étapes du déploiement

(10-12)

05.

Que faire si je constate un équipement endommagé sur la voie publique ?

(13-15)

01.

Le calendrier

01. Le calendrier

D'ici à 2025, 100% des habitations et des locaux professionnels, même les plus isolés et ceux situés dans des zones non couvertes par le réseau mobile, (hors Bordeaux Métropole et Ville de Libourne), seront raccordables au réseau public de fibre optique. Gironde Haut Méga pallie la carence des opérateurs privés sur les territoires jugés non rentables.

Les communes de Bordeaux Métropole et de Libourne ne sont pas concernées par le plan Haut Méga, car les opérateurs privés y interviennent directement. Pour plus de renseignements sur le raccordement à la fibre sur ces territoires, vous pouvez contacter votre fournisseur d'accès à internet.

Une carte d'éligibilité est en ligne sur la page d'accueil du site internet de Gironde Haut Méga. Elle permet de connaître la date prévisionnelle de raccordement à la fibre et de suivre l'évolution des travaux. Les dates mentionnées le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées. Des réunions publiques sont également organisées sur l'ensemble du territoire : n'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter pour rester informé-e !



©Département Gironde

02.

Non référencement,
erreur d'adresse,
que faire ?

02. Non référencement, erreur d'adresse, que faire ?

Pour ce faire, rendez-vous sur girondehautmega.fr/questions, puis sélectionnez « Mon éligibilité et mon raccordement à la fibre » puis « Je n'ai pas de pastille ». Laissez vous ensuite guider dans l'arbre de décision.

- Nos équipes se chargeront ensuite de le référencer sur la carte d'éligibilité dans les meilleurs délais, en lien avec notre délégataire. Attention, au vu du nombre important de demandes, les temps de traitement sont relativement longs. L'absence de recensement de votre logement ne remet pas en cause le calendrier prévisionnel de déploiement à votre adresse.
- Si l'adresse mentionnée sur la carte d'éligibilité n'est pas la bonne, vous avez la possibilité de nous le signaler en cliquant sur « Je signale que l'adresse de ce logement est incorrecte », dans l'encart relatif à votre logement. A défaut d'avoir une adresse facilement identifiable, vous pourrez communiquer le code d'identification (IMB) relatif à votre logement à votre futur opérateur pour qu'il vous identifie correctement. Vous trouverez ce numéro en cliquant sur « + d'infos », dans l'encart relatif à votre logement sur la carte d'éligibilité.

03.

Les modalités du déploiement

03. Les modalités du déploiement

Afin de ne pas davantage pénaliser les territoires les plus éloignés, le déploiement a été conçu en « tâches de léopard », c'est à dire que les travaux ont commencé sur chaque Communauté de communes et d'agglomération du Département. Un déploiement en « tâches d'huile » aurait consisté à réaliser le déploiement en cercles concentriques depuis la Métropole. Le calendrier de déploiement a été défini, en lien avec les Communautés de communes et d'agglomération, **en priorisant les zones accusant les débits les plus faibles**. D'autres critères ont également été pris en compte, comme les contraintes techniques liées à la construction du réseau, ou la présence de zones d'activité économique.

Par ailleurs, le déploiement du réseau public de fibre optique ne suit pas les limites géographiques ou administratives, mais répond à des contraintes techniques liées à la construction des infrastructures et à l'implantation des équipements techniques.

C'est pourquoi le calendrier de déploiement peut varier d'une rue à l'autre, tout comme la présence d'un équipement à proximité de son habitation ne garantit pas un raccordement rapide.



©Département Gironde

04.

Les étapes du déploiement



©Département Gironde

04. Les étapes du déploiement

Les travaux commencent par des **relevés de boîtes aux lettres**. Il s'agit de recenser les habitations et les locaux professionnels afin d'établir les plans-schémas-directeurs (PSD), qui déterminent l'architecture et le dimensionnement du réseau. Les municipalités délivrent ensuite les autorisations nécessaires à l'installation des armoires et du réseau.

Une fois les relevés de boîtes aux lettres terminés, **des Nœuds de Raccordement Optique (NRO) et des Points de Mutualisation (PM) sont installés**. Ces locaux techniques visent à faire converger les lignes des abonnés et permettent la répartition de la distribution du très haut débit pour un quartier.

Enfin, des **Points de Branchement Optique (PBO) sont placés en amont du câblage final**. C'est à ces boîtiers que sont raccordés les prises optiques installées dans les bâtiments. Un délai incompressible de 3 mois doit être observé avant le raccordement final. La prise terminale optique est installée par l'opérateur choisi par l'utilisateur.

1. Le relevé des boîtes aux lettres

Le comptage des boîtes aux lettres permet de définir le nombre de prises finales à installer et de réaliser un schéma directeur pour dimensionner le réseau

3. Le positionnement des points de mutualisation (PM)

Cette armoire permet la répartition de la distribution du très haut débit pour un quartier.

-> Ils seront au nombre de 1 224 sur tout le territoire girardin

5. Le raccordement final

La prise terminale optique sera installée par l'opérateur qui sera choisi par l'utilisateur final.

-> A la fin du déploiement plus de 410 000 bâtiments seront raccordés

2. L'installation des nœuds de raccordement optique (NRO)

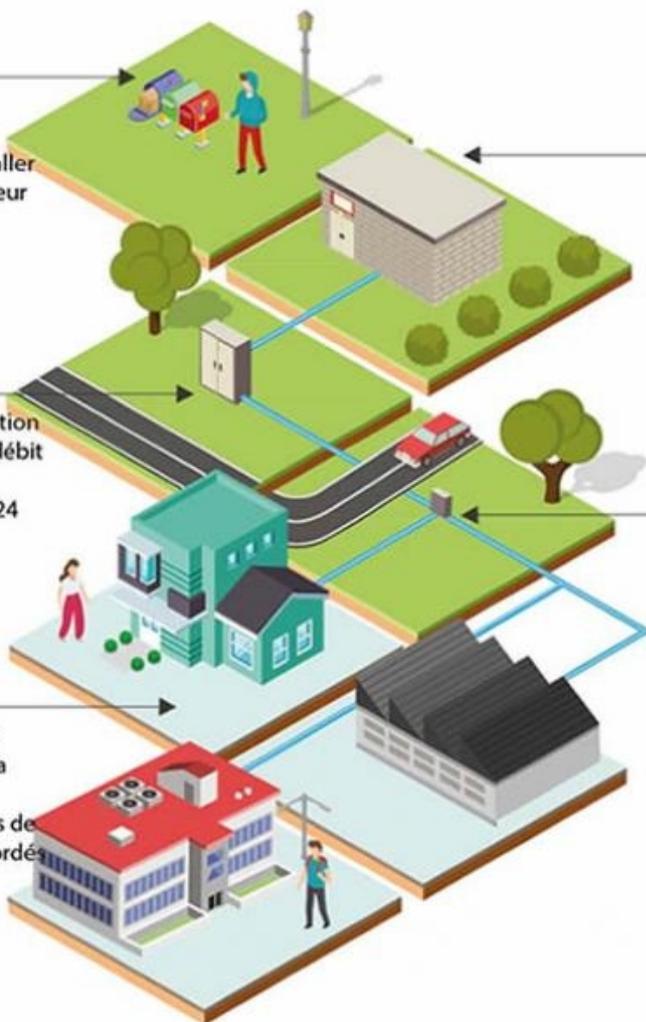
Cette étape vise à faire converger au sein d'un local technique les lignes des abonnés d'un même secteur ou d'une même commune.

-> Ils seront au nombre de 113 dans le département

4. La mise en place des points de branchement optique (PBO)

C'est le boîtier placé en amont du câblage « client final » où l'on viendra raccorder les prises optiques installées dans les bâtiments.

-> Ils seront au nombre de 100 000 en Gironde



Comme toute intervention sur la voie publique, les travaux sont susceptibles d'occasionner une gêne à la circulation. N'hésitez pas à contacter votre Mairie pour plus de renseignements et à suivre le déroulement des travaux sur le site internet de Gironde Haut Méga.

05.

Que faire si je constate un
équipement endommagé
sur la voie publique ?



LA FIBRE OPTIQUE PARTOUT EN GIRONDE

Gironde
Haut Méga
Le réseau fibre haut débit public

girondehautmega.fr



Gironde
Le département
des Landes
et d'Aquitaine

Le Consortium
des Communautés
d'Agglomérations
de Gironde



05. Que faire si je constate un équipement endommagé sur la voie publique ?

Le service « dommages réseaux » permet à toute personne de signaler une anomalie constatée sur des équipements du réseau Gironde Haut Méga (poteaux cassés ou penchés, câbles décrochés ou arrachés, armoires ouvertes ou détériorées, etc).

Il est impératif de bien renseigner chaque champ afin que ces signalements puissent être traités efficacement et dans les meilleurs délais.

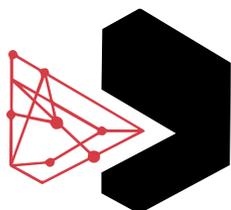
Rendez-vous sur le site dédié :

https://dommages_reseaux.orange.fr/

GIRONDE HAUT MÉGA

1, ESPLANADE CHARLES DE GAULLE 33074 BORDEAUX
CEDEX

CS 71223



Gironde
Haut Méga

Le réseau très haut débit public